

DGEFP

DEMARCHE NATIONALE DE CONFIRMATION DU LABEL APP

Fiche N° 3 : la formation des auditeurs.

La formation des auditeurs est une des composantes de la démarche nationale de confirmation du label APP. A cet égard elle revêt un caractère national. Elle est pilotée par la DGEFP. Elle est obligatoire pour tous les auditeurs. La coordination de sa mise en œuvre est nationale. Elle est assurée par Algora.

Les DRTEFP choisissent les auditeurs au moment de l'élaboration de leur projet régional. Ils en communiquent la liste à la DGEFP. Ils informent cette dernière des modifications et compléments éventuels.

Modalités de mise en œuvre.

La DGEFP au vu de cette liste, en lien avec Algora, proposera les modalités les plus adaptées en fonction de l'éloignement de la région (par rapport à Paris) et du nombre d'auditeurs choisis. Selon les cas la formation aura lieu :

o Pour les auditeurs :

- Dans une région, à la demande de la DRTEFP.
- Dans une organisation interrégionale (pour les régions proches géographiquement),
- A Paris pour des auditeurs "isolés" répartis dans plusieurs régions,
- A distance, par visio-conférence (pour les DOM TOM en particulier).

Dans tous les cas, en fonction des demandes exprimées, toutes les journées seront potentiellement ouvertes à des auditeurs issus d'autres régions.

o Pour les formateurs d'auditeurs :

- A priori à Paris, sauf s'il s'avère adapté de la décentrer dans une région.

Certains auditeurs peuvent être formés par d'autres opérateurs qu'Algora. Toutefois, pour réaliser les formations d'auditeurs, ces formateurs devront avoir suivi une journée de formation mise en œuvre par Algora et utiliser les outils de formation définis nationalement. Les formateurs d'auditeurs peuvent être des responsables d'animation régionale APP, des intervenants de CARIF ou toute autre personne du champ de la formation choisie par la DRTEFP.

Ces formateurs d'auditeurs auront ensuite la charge d'animer une ou des journées de formation pour les futurs auditeurs. Ils devront respecter le programme de la formation tel qu'il est prévu au niveau national.

Durée et contenus.

- La formation se déroulera sur une journée.
- Ses contenus et ses modalités sont définis au niveau national. Au cours de la journée seront présentés :
 - les enjeux, les modalités et les outils de la démarche nationale de confirmation du label ;
 - les outils et la procédure d'audit sur site ;
 - le rôle et la posture attendus de l'auditeur ;
 - les modalités d'accès et les principales clés pour l'analyse des bilans statistiques APP.

Selon le profil des auditeurs un temps plus ou moins long sera consacré à :

- o un jeu "questions/réponses" sur les APP, le cahier des charges,...
- o la technique de la fusion de fichiers dans Excel (le dossier auditeur est conçu sous ce format).

Après la journée et tout au long de la démarche, Algora assurera une "permanence" pour répondre aux questions des auditeurs et les "dépanner" sur les questions techniques.